



## Droit des deux parents séparer concernant nos enfants

Par **maykesylvie**, le **29/04/2009** à **18:23**

séparé depuis trois ans avec le papa de nos trois enfants, je voudrais s'avoir aujourd'hui les droits du père vis à vis des enfants sachant qu'à ce jour je n'est pas demandé de pension alimentaire.

nous avons décidé de se séparer à l'amiable donc aucun papier n'a été fait.

à la séparation j'ai demandé à ma fille aînée où elle veut aller habiter sachant que moi je partais vivre dans un autre village, elle a donc décidé de vivre avec son papa, la seconde a décidé de vivre chez l'un et l'autre et le troisième qui avait à l'époque que 7 ans est resté vivre avec moi mais le papa le prend tout les 15 jours et la moitié des vacances scolaires je voudrais déménager en Corse et je voudrais s'avoir si il peut me l'empêcher ?  
merci de me répondre.

Par **erwan**, le **30/04/2009** à **09:09**

non il ne peut absolument pas vous empêcher de déménager c'est d'ailleurs le soucis pour lui c'est que tant qu'il n'aura pas fait officialiser votre séparation ainsi que la garde des enfants chacun est libre de faire ce qu'il veut avec ses enfants il a d'ailleurs le droit lui aussi de déménager avec vos enfants sans vous demander votre autorisation par contre ce genre de comportement peut être rapporté devant un tribunal qui peut en tenir compte pour décider de la garde des enfants

Par **maykesylvie**, le **30/04/2009** à **17:36**

merci beaucoup d'avoir répondu